

Présentation au Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense du Sénat au sujet du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les douanes

Jim Facette

Président et chef de la direction

Conseil des aéroports du Canada

Je vous remercie de cette occasion de vous donner cette présentation sur le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les douanes – un projet de loi que les aéroports canadiens appuient comme moyen de moderniser la prestation des services frontaliers dans les aéroports du Canada.

Le Conseil des aéroports du Canada (CAC) est le porte-parole des aéroports du Canada. Nos 45 membres regroupent plus de 180 aéroports, y compris tous les aéroports du Réseau national des aéroports (RNA) de même que la plupart des aéroports municipaux d'importance dans toutes les provinces et tous les territoires. Ensemble, les membres du CAC traitent pratiquement tout le trafic de fret et tout le trafic international de passagers, de même que 95 % du trafic intérieur de passagers.

Le CAC appuie fermement la loi proposée qu'il considère essentielle à la modernisation des services frontaliers dans les aéroports du Canada. Plus particulièrement, les modifications qui permettront la mise en place de zones de contrôle des douanes (ZCD) sont une progression naturelle pour l'Agence des services frontaliers puisqu'elles donneront aux agents un champ d'intervention plus élargi. Pour les aéroports, ce mandat accru représente une amélioration aussi bien à la sécurité qu'à l'efficacité des services.

Les modifications proposées permettront de désigner des ZCD, de restreindre l'accès aux ZCD, et d'obliger les voyageurs dans une ZCD de se présenter à

un agent de l'ASFC sur demande. Elles permettront aussi aux agents d'examiner des marchandises et de fouiller des voyageurs qui se trouvent dans une ZCD ou qui quittent une ZCD. Comme, à l'heure actuelle, les agents ne peuvent interpellier les voyageurs ou examiner leurs bagages qu'à leur sortie de la zone des douanes, les changements proposés représentent un renforcement important de la sécurité.

Ces changements bénéficieront aussi bien à l'ASFC qu'aux voyageurs puisqu'ils permettront à l'ASFC de concentrer ses efforts sur les risques potentiels et sur les personnes d'intérêt, tout en permettant aux voyageurs d'aller et de venir plus librement sans se faire interpellé chaque fois qu'ils quittent une zone de contrôle des douanes.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à un accroissement considérable du trafic international de passagers et de fret. Bien que la crise économique actuelle affecte négativement les niveaux de trafic, le segment outre-mer des transporteurs canadiens constitue leur segment le plus robuste, et nous prévoyons qu'il continuera de croître dans les années à venir. Sans des modifications comme celles proposées par le projet de loi S-2, le système frontalier du Canada ne pourra pas suivre le rythme prévu d'accroissement du trafic. Ces modifications donneront à l'ASFC la flexibilité requise pour s'acquitter plus efficacement de son rôle essentiel.

La création de ZCD est aussi considérée comme une étape cruciale de l'introduction de boutiques hors taxes à l'arrivée que le ministère des Finances étudie à l'heure actuelle. Des boutiques hors taxes à l'arrivée, qui permettraient aux voyageurs d'acheter des produits hors taxes à leur arrivée au Canada, est une proposition gagnante pour le gouvernement.

Selon l'expérience de l'Australie, qui a instauré les boutiques hors taxes à l'arrivée il y a plusieurs années déjà, nous n'avons nul doute que des boutiques hors taxes à l'arrivée au Canada rapatrieraient des ventes que

nous perdons présentement au profit d'autres pays, tout en créant des emplois et en augmentant les recettes fiscales du gouvernement fédéral. En fait, une étude a estimé à 61 millions de dollars les revenus qui reviendraient au Canada grâce aux boutiques hors taxes à l'arrivée, en plus de créer près de 400 nouveaux emplois et d'accroître les recettes fiscales du gouvernement fédéral de presque 4 millions de dollars.

Pour terminer, nous encourageons ce comité sénatorial à adopter le projet de loi S-2 sans tarder. Nous considérons qu'il est grand temps de réviser la loi actuelle et que les modifications proposées sont essentielles à la modernisation des services frontaliers du Canada pour le 21^e. En plus d'améliorer l'efficacité de nos services frontaliers, ces modifications amélioreront aussi la sécurité de notre pays.